



L'OPCA du Commerce et de la Distribution

## Appel à propositions

---

**Mise en œuvre d'un Projet VAE Collective Commerce  
et Accompagnement des entreprises**

**Septembre 2017**

*En partenariat avec la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes*



## 1. PRESENTATION DU FORCO

OPCA des entreprises du Commerce et de la Distribution, le Forco est l'organisme agréé par l'Etat pour collecter les fonds de la formation des entreprises des branches professionnelles ayant désigné le Forco pour être leur partenaire emploi-formation.

Avec plus de 42 000 entreprises dont 80% de TPE, les branches adhérentes du Forco comptent 1 million de salariés.

En 2017, en collectant 300 millions d'euros au titre de la formation continue, et en mobilisant 91 millions d'euros de financements publics, l'OPCA Forco a financé la formation de 157 000 stagiaires, tous dispositifs confondus, avec près de 25 000 contrats de professionnalisation financés et 3 900 bénéficiaires de POEC et POEI accompagnés.

Le Forco accompagne la performance des entreprises et contribue à l'évolution professionnelle des individus, en facilitant l'accès à la formation et le développement des compétences :

- **Inform**er et **conseiller** les entreprises et leurs salariés sur les dispositifs et les outils de la formation continue.
- **Accompagner et outiller** les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets de formation.
- **Orienter et optimiser** l'investissement formation des entreprises en articulant les dispositifs et en mobilisant des financements (FPSP, Europe, Etat, Régions, Agefiph).
- **Anticiper et analyser** les facteurs d'évolution des métiers et des compétences dans les différents secteurs du Commerce et de la Distribution.
- **Faciliter et simplifier** l'accès des entreprises et des salariés à une offre de formation diversifiée, innovante et de qualité.

Le Forco met en œuvre des dispositifs qui visent à faciliter l'intégration des jeunes et l'insertion des publics fragilisés :

- Formations en alternance: contrat de professionnalisation et d'apprentissage.
- POE (Préparation opérationnelle à l'emploi) individuelle ou collective.
- CSP (Contrat de sécurisation professionnelle).

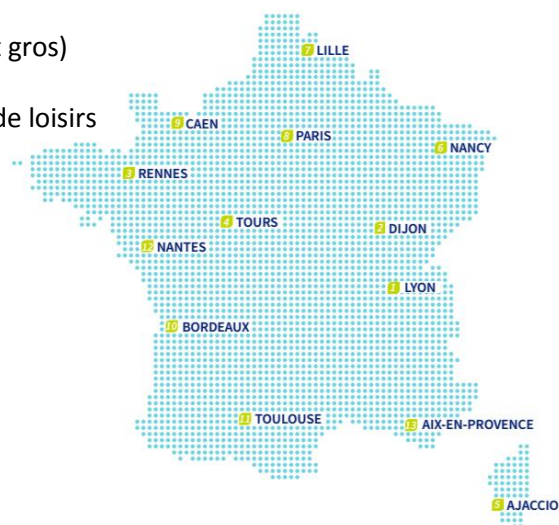
L'Observatoire prospectif du Commerce conduit des études, développe des outils pour les branches professionnelles et met à disposition des informations et des ressources sur l'emploi et la formation.

- **Réaliser** un état des lieux socioéconomique des différents secteurs d'activités du Commerce et de la Distribution.
- **Assurer** une veille sur l'évolution des métiers, des qualifications et **détecter** les métiers en tension ou émergents.
- **Adapter** l'offre de formation et **faire évoluer** l'offre de certification en fonction des besoins des branches et des entreprises.
- **Aider** les salariés à **s'orienter** et à construire leur parcours professionnel dans les métiers du Commerce et de la Distribution.

Depuis le 1er janvier 2016, le Forco est également habilité à collecter la taxe d'apprentissage pour le compte de ses branches adhérentes. Le Forco est administré par un Conseil d'administration, composé des représentants des employeurs et des salariés du Commerce et de la Distribution, qui définit et contrôle la mise en œuvre de la politique emploi-formation de l'OPCA.

**Treize branches professionnelles du Commerce et de la Distribution font confiance au Forco, qui dispose de 13 implantations régionales afin d'assurer son service de proximité auprès des entreprises :**

- Bricolage
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands magasins et Magasins populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie
- Vente à distance



## 2. CONTEXTE DE LA DEMANDE

### **Descriptif du projet**

Le Forco souhaite poursuivre son engagement pour la promotion de la VAE au sein des entreprises, comme processus RH intégré. L'identification des compétences acquises et leur valorisation sont l'entrée à privilégier pour poursuivre le développement de celles-ci et ainsi répondre aux enjeux de demain et sécuriser l'emploi.

Les entreprises du Commerce constituent un terrain propice car elles continuent à recruter des personnes sans ou avec peu de qualification professionnelle, en s'appuyant sur la motivation, les potentiels. Ces entreprises favorisent les évolutions de poste en interne. Dans ce contexte, elles sont sensibles à la démarche d'identification des compétences qui sécurisent les mobilités internes et permettent de compléter la formation du salarié d'une façon pertinente, complètement adaptée aux objectifs visés. Ce travail sur les compétences peut mener au final à l'obtention d'une certification pour le salarié.

### **Les objectifs du projet**

L'objectif du Forco est de proposer à ses entreprises adhérentes un projet « clé en main » avec l'appui et le pilotage d'un cabinet de conseil.

### **Cible du projet**

Des certifications plébiscitées par les branches du Commerce seront privilégiées, notamment dans les métiers suivants :

- VENTE : vendeur conseil, manager de magasins, ...
- LOGISTIQUE
- FONCTIONS TRANSVERSES : RH, Manager, ...

## **Méthode**

Mise en œuvre de projets INTRA entreprise

- Engager les entreprises dans une démarche compétences « sur mesure » et générer la mise en œuvre d'un projet de VAE,
- Accompagner et outiller un pilote qui animera le projet VAE au sein de l'entreprise, Accompagner les entreprises dans la mise en place de démarche de VAE au profit de leurs salariés dans le cadre de ce projet.

Mise en œuvre et pilotage d'un projet INTER entreprises

- Engager les entreprises dans une démarche collective de validation de compétences dans une logique de projet VAE en INTER entreprises,
- Accompagner les entreprises dans la mise en place de démarche de VAE au profit de leurs salariés dans le cadre de ce projet.

## **Indicateurs**

- Au moins 6 projets en INTRA entreprise (prioritairement PME de moins de 250 salariés) et 80 salariés engagés dans une démarche de VAE
- Au moins 20 entreprises dans le projet INTER entreprises (prioritairement PME de moins de 250 salariés) et 25 salariés engagés dans une démarche de VAE

## **3. DESCRIPTIF DE LA PRESTATION ATTENDUE**

Pour mener à bien ce projet, le Forco fait le choix de se faire assister par un cabinet de conseil. Le prestataire retenu devra être en mesure de se positionner sur les différentes phases du projet : le projet se compose du pilotage du projet VAE et de l'accompagnement des entreprises (Appui RH).

Le cabinet de conseil devra idéalement être référencé sur la liste de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes pour la prestation Appui RH (ou répondre au nouvel appel d'offre 2018).

Le cabinet de conseil aura donc pour mission de :

- Accompagner le Forco dans la mise en œuvre, l'animation du projet et le bilan de l'action,
- Réaliser (en lien avec un conseiller Forco) un diagnostic du projet de l'entreprise,
- Accompagner les entreprises et les outiller pour mettre en place un projet collectif de VAE,
- *Pour les projets INTRA*, développer les compétences des pilotes internes pour les amener à piloter le projet de VAE,
- Accompagner les pilotes internes dans la mise en œuvre et l'animation du projet VAE de leur entreprise,
- Piloter le projet INTER ENTREPRISES de manière globale,
- Valoriser et capitaliser sur le projet VAE Collective Commerce au travers de l'organisation d'un évènement régional dont les objectifs seront à déterminer en lien avec les partenaires.

Ce projet de VAE Collective Commerce sera à co-construire par le cabinet de conseil et le Forco.

Les missions attendues du prestataire pour les deux phases du projet sont les suivantes :

## **Pilotage du projet VAE**

### **Ingénierie du projet**

- Participer à la formalisation de supports de communication en lien avec le Forco
- Actualisation des connaissances des conseillers sur la VAE
- Définir la prestation d'accompagnement VAE avec les certificateurs en lien avec le Forco
- Concevoir les outils pour accompagner les entreprises dans la démarche compétences

### **Pilotage**

- Organiser les réunions de pilotage (animation, compte rendu ...) (au minimum 4)
- Construire les outils de suivi et de pilotage du projet
- Assurer la coordination des acteurs
- Formaliser les comptes rendus de suivi du projet
- Réaliser des points intermédiaires
- Assurer le recueil et la centralisation des informations liées au projet (Entreprises/Candidats/Partenaires)
- Définir un process de suivi des validations partielles, avec la mise en place d'un plan d'action

### **Information / soutien à la mobilisation des entreprises :**

- Accompagner les conseillers Forco lors de rendez-vous en entreprises (si besoin) pour présenter la démarche compétence et réaliser un premier diagnostic du projet de l'entreprise
- Animer des réunions d'information collectives spécifiques au projet

### **Capitalisation - Evaluation**

- Elaborer des outils d'évaluation
- Mesurer les résultats et les impacts du projet
- Réaliser une synthèse et valoriser les résultats
- Participer à la formalisation d'articles ou de support de communication
- Participer à la mise en place d'un évènement de communication de fin de projet en lien avec les partenaires

## **Accompagnement des entreprises**

### **Accompagnement des entreprises (Appui RH) – Projet INTRA (Accompagnements individuels dans la limite de 5 jours)**

- Réaliser un diagnostic : définition projet entreprise – démarche compétence
- Professionnaliser une personne ressources dans l'entreprise qui sera référente du projet VAE
- Formaliser une cartographie des compétences pour les entreprises
- Mobiliser les différents acteurs et en assurer l'interface
- Animer des réunions collectives des personnes ressources : échanges de pratiques / mutualisation ...

### **Accompagnement des entreprises (Appui RH) – Projet INTER (Accompagnement collectif dans la limite de 5 jours)**

- Réaliser un diagnostic : définition projet entreprise – démarche compétence
- Animer des réunions collectives : mutualisation et échanges entre les entreprises
- Réaliser le suivi du projet

#### 4. ELEMENTS ATTENDUS DANS LA REPONSE DE L'APPEL A PROPOSITIONS

Les prestataires doivent transmettre un dossier de candidature qui comportera les éléments suivants :

##### **Partie 1 : Présentation du prestataire**

- ✓ Raison sociale, adresse, tel, site internet,
- ✓ Nom dirigeant et adresse mail,
- ✓ Nom du responsable du projet et adresse mail,
- ✓ Date de création du prestataire,
- ✓ Secteurs d'activité et domaines de compétences,
- ✓ Références sur projets similaires récents.

##### **Partie 2 : Contenu de la proposition**

Le cabinet de conseil devra nous exposer sa compréhension du projet VAE Collective Commerce et nous proposer sa vision pour la construction et la mise en œuvre de ce projet et fournir des exemples d'actions.

Le projet sera à finaliser conjointement avec le Forco dans la phase d'ingénierie.

La proposition détaillée devra comprendre les informations ci-dessous :

- ✓ Une présentation de la structure, de ses atouts, des prestations déjà réalisées sur le thème de la VAE Collective et de l'Appui RH
- ✓ L'appropriation du contexte et la connaissance du champ couvert par le Forco
- ✓ **Pour le pilotage du projet collectif de VAE**
  - Le descriptif de la prestation qui sera réalisée en précisant les différentes phases (Ingénierie, Pilotage, Information /mobilisation, Capitalisation /Evaluation) (Voir partie 3. Descriptif de la prestation attendue)
- ✓ **Pour l'accompagnement des entreprises (Appui RH)**
  - La démarche méthodologique adoptée pour la conduite des missions d'accompagnement en entreprise au plan du diagnostic et de la construction et de la mise en œuvre d'outils : pour chaque phase ou étape indiquer les objectifs poursuivis, le contenu et la méthode, la durée, le rôle des intervenants et des acteurs internes mobilisés, la fréquence et le rythme des interventions, les livrables systématiques qui seront fournis aux entreprises.
- ✓ Les moyens humains mobilisés, et les solutions matérielles et logistiques envisagées

##### **Partie 3 : Proposition financière**

- ✓ Budget complet (modalité de calcul, type de coût...)

##### **Partie 4 : CV des intervenants**

#### 5. SELECTION DU PRESTATAIRE

Le choix définitif du prestataire s'appuiera sur :

- Le respect du cahier des charges,
- La compréhension de la demande,
- L'expérience du prestataire et/ou des intervenants sur des projets similaires ou connexes,
- La pertinence et la qualité de la proposition,
- Le coût de l'opération,
- La flexibilité du prestataire,
- Le référencement auprès de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes pour la prestation de « conseil en ressources humaines »

La réponse à l'appel à propositions sera adressée **au plus tard le 20/10/2017.**

Isabelle PAROT, Chargée de projet : [iparot@forco.org](mailto:iparot@forco.org)

Réjane DESCHAMPS, Déléguée Régionale : [rdeschamps@forco.org](mailto:rdeschamps@forco.org)

**Toute proposition non conforme aux conditions mentionnées ci-avant, ne sera pas étudiée.**

Toute proposition recevable et présélectionnée sera examinée et présentée à l'instance Forco en charge de la décision. L'analyse de la réponse sera faite à partir des éléments fournis dans les dossiers de candidature.

Le Forco se réserve le droit de ne pas donner suite aux réponses reçues pour tout ou partie de l'appel permanent à propositions et s'engage à garder confidentielles les offres reçues. Les conditions proposées par les prestataires RH pourront être négociées de gré à gré au regard des précisions complémentaires apportées.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du Forco.

Le Forco n'est engagé qu'après notification écrite adressée au prestataire et acceptation formelle des conditions proposées.

## **6. CALENDRIER**

Le calendrier de traitement des candidatures est précisé ci-après à titre indicatif et n'engage pas le Forco :

*Date limite de dépôt des propositions : 20/10/2017*

*Période de sélection des prestataires : 20/10/2017 au 15/11/2017*

*Réponse donnée par le FORCO : délai maximum d'1 mois après le dépôt de la proposition.*

Une évaluation des réponses reçues et une sélection du prestataire seront réalisées par le Forco à compter du 27/10/2017. Des auditions pourront être organisées début novembre pour finaliser le choix du prestataire.

Sur la base de cette évaluation, les prestataires seront informés des suites données à leurs propositions.

### **Planning du projet VAE Collective Commerce**

Période d'ingénierie : Novembre 2017 – Décembre 2017

Période d'accompagnement des entreprises : Janvier 2018 – Décembre 2018